



DECLARATION DU SNES-FSU ET DU SNEP-FSU

Recrutement expatriés AEFÉ 2017 (CCPC du 2 mars 2017)

Les commissaires paritaires du SNES-FSU et du SNEP-FSU remercient le bureau du recrutement du travail effectué. Concernant la communication des éléments, nous souhaiterions toutefois ne pas être mis devant le fait accompli, mais plutôt informés, voire consultés en amont. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit de traiter certains postes sur des viviers élargis.

Concernant le travail en GT, nous saluons l'esprit d'ouverture qui a prévalu, dans la forme tout au moins. Concernant les questions de fond, des points de blocage demeurent. Comme nous le répétons à chaque CCP, le nombre de sélectionnés au GT n'est pas suffisant. L'augmentation du nombre de vœux/postes et vœux géographique aurait dû vous permettre de sélectionner davantage de candidats à entretien. Vous n'avez pas accédé à nos demandes en GT et avez continué à fonctionner sur une « shortlist », ce qui nous amène ce jour, à l'ouverture de la CCP, à faire les mêmes constatations : 9 postes non pourvus à l'entrée de cette CCP. Dans l'ensemble des disciplines, et sur la majorité des postes, un seul candidat est classé.

Nous rappelons ici encore que les profils des postes d'EEMCP2 sont bien trop pointus et multiplient les compétences et expériences, au regard de la réalité du vivier et des besoins, notamment dans les disciplines linguistiques.

Concernant les entretiens, le SNES-FSU et le SNEP-FSU continuent à les dénoncer, tant par leur poids organisationnel (les personnels de la centrale sont mobilisés pendant plusieurs semaines), que par la dimension totalement inéquitable en fonction des jurys.

Tout d'abord, les règles énoncées doivent être respectées. L'exemple des convocations en visioconférence ou skype, puis contre ordre de convocation, puis régularisation suite à notre intervention, ne devrait tout simplement pas exister. Il est incompréhensible que le DRH adjoint ait validé ces fausses convocations. Par ailleurs, ces consignes et contre ordres ont entraîné des frais supplémentaires pour les personnels convoqués, nous demandons que les personnels soient remboursés des surcoûts liés à ce dysfonctionnement.

Concernant la forme et le contenu de ces entretiens : une fois de plus, il est démontré que ces entretiens ne sont absolument pas à la hauteur de l'exercice ! Il n'est pas sérieux ni acceptable, de la

part de l'AEFE, d'avoir un tel niveau d'exigence concernant les « recrutables », et de mener des entretiens de la sorte :

- La forme du jury est totalement variable d'une discipline à l'autre. Est-ce utile d'avoir en espagnol 2 IPR de langues ? Pourquoi alors ne pas faire venir un IPR de technologie, de SVT, de philosophie etc., c'est-à-dire des disciplines non représentées à l'Agence ? A l'intérieur d'une même discipline, une composition variable ne permet pas d'évaluer sur les mêmes bases les mêmes candidats sur les mêmes postes.
- Certains jurys sont de 30 minutes avec un déroulement clairement annoncé, d'autres sont même en deçà des 20 minutes. Tous ces candidats ont de très bons dossiers. Ils ont par ailleurs mobilisé du temps, de l'argent, et ne méritent pas un tel traitement.
- Dans certains jurys, le dossier du candidat n'est même pas connu. Ainsi on demande à un candidat s'il a le CAFFA, alors qu'il en est détenteur.
- Certaines questions n'ont strictement rien à voir ni avec le poste, ni avec la mission ou le pays : certaines questions sur la composition familiale apparaissent aux candidats comme déplacées. En sciences physiques, les questions sur le rapport de la cour des comptes nous laissent perplexes, tout comme les candidats d'ailleurs et à juste titre. On demande à certains collègues actuellement EEMCP2 s'ils considèrent que leur poste doit être maintenu en expatrié ! « Peut-on selon vous redéployer les personnels expatriés ? » Recrute-t-on un directeur adjoint de l'Agence ou un EEMCP2 ? Ces questions montrent aux candidats l'amateurisme de ces entretiens, de nombreux candidats nous l'ont fait remarquer.

En conclusion de tout cela, il y a un total déséquilibre entre l'exigence affichée et le contenu de certains entretiens.

Enfin dans le cadre du dialogue social, nous avons longuement discuté des lettres de mission et sommes arrivés à un vote favorable en comité technique. Il est impératif que l'AEFE, à tous ses niveaux de responsabilité et notamment l'IPR de vie scolaire, les connaisse et ne véhicule pas de fausses informations comme cela a été récemment fait lors d'une mission à Alger.

Aussi, comme l'an dernier, le SNES-FSU et le SNEP-FSU rappellent solennellement que les commissions paritaires fonctionnent avec des règles, qui se discutent et évoluent dans le cadre paritaire, et nous demandons que la dérive observée de la part de l'Agence et dénoncée par les représentants des personnels cesse immédiatement. Les commissions paritaires doivent fonctionner selon les règles de l'Etablissement public, nous demandons à l'Agence d'y revenir.